

- Un justificatif des infrastructures de stockage requises pour l'exercice de l'activité (Copie de l'acte de propriété ou du contrat de location) ;

- Un état descriptif des infrastructures de stockage (hangar, jauge ou chambre froide, etc.).

- Un justificatif de l'existence d'un registre coté et paraphé dans lequel sera enregistré l'ensemble des mouvements des semences et/ou plants.

Caractéristique technique relatives aux infrastructures de stockage des semences et plants

• Grandes cultures

- Vente en gros : $1000m^3$
- Vente en demi-gros : $500m^3$

• Cultures maraîchères

1. Plants de pomme de terre

- Vente en gros : $1500m^3$
- Vente en demi-gros : $1000m^3$

2. Semences potagères (Vente en gros et/ou demi-gros) :

- Espèces à petites graines : volume de $50m^3$;
- Espèces à grosses graines : volume de $70m^3$.

3. Plants maraîchers

Sous Froid :

- Fraisier : volume de $50m^3$
- Artichaut : volume de $100 m^3$

Hors froid :

- Tomate : volume de $50 m^3$
- Ail et Oignon : volume de $150 m^3$.

• Plants d'arboricultures fruitières et de vigne (vente en gros et/ou demi-gros) :

1. Plants à racines nues :

- **Chambre froide** : volume minimal de $250 m^3$, température positive et équipée d'un système d'humidification

Ou

- **Jauge** : superficie minimale de $500m^2$, elle doit avoir un accès facile et une clôture avec présence de ressources hydriques et un substrat léger (couche d'une épaisseur de 50 cm minimum).

2. Plants en containers

- **Ombrière** : d'une superficie de $1000m^2$.

Pour toute information complémentaire : Direction Générale

🏠 CNCC, 06 Bis, Rue des frères Oudak El Harrach, Alger.

✉ B.P. n° 119 Hassan BADI 16200, El-Harrach, Alger.

☎ 213 (0) 23-82-89-27/28/29 ☎ 213 (0) 23-82-89-25

E-mail cncc.dz@hotmail.com

Antenne Régionale Est

✉ El Baaraouia-El Khroub-25100, Constantine.

☎ 213 (0) 30-23-41-13 ☎ 213 (0) 30 23-41-14

E-mail cnccckhroub@yahoo.fr

Antenne Régionale Ouest

✉ B.P.73B Saadane 22009, Sidi Bel Abbès, Alger.

☎ 213 (0) 48 54-30-94 ☎ 213 (0) 48 65-20-03

E-mail cncc_ouest@hotmail.com

Laboratoire de Sétif

✉ BP 03 Rue des fermes I.T.G.C. , Sétif.

☎ 213 (0) 30 62-18-05

E-mail cnccsetif@gmail.com

Laboratoire de Tiaret

✉ Z'mala n°1, route d'Alger, Tiaret.

☎ 213 (0) 46 41-53-57

E-mail cnccctiaret10@yahoo.fr

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية و الصيد البحري
Ministère de l'Agriculture, du Développement
Rural et de la Pêche

مديرية التكوين و البحث و الإرشاد

Direction de la Formation,
de la Recherche et de la Vulgarisation

المركز الوطني لمراقبة البذور و الشتائل و تصديقها
Centre National de Contrôle et de Certification
des semences et plants



Modalités d'octroi de l'agrément pour l'exercice des activités de production et de vente des semences et plants



Cadre réglementaire

En vertu des dispositions réglementaires régissant les activités de production et de vente en gros et demi-gros des semences et plants en l'occurrence le **décret exécutif n°07-100 du 10 Rabie El Aouel 1428 correspondant au 29 mars 2007** fixant les conditions d'agrément ainsi que l'**Arrêté du 15 Chaâbane 1437 correspondant au 22 mai 2016** fixant les superficies minimales, les conditions et les caractéristiques techniques, toute personne physique ou morale désirant exercer ces activités doit déposer auprès du Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants une demande accompagnée d'un dossier composé des pièces énumérées ci-après.

Dossier d'agrément de production des semences et plants

L'agrément est délivré par espèce ou groupes d'espèces et catégories de semences et/ou plants.

Les formulaires à renseigner par groupe d'espèces doivent être retirés auprès du C.N.C.C.

Ces formulaires sont de couleur différentes et sont au nombre de trois (03) :

Formule de demande d'agrément pour l'arboriculture fruitière et de vigne. Le formulaire est vert et contient des champs pour l'identification du demandeur et des informations de contact.

Arboriculture fruitière et de vigne

Formule de demande d'agrément pour les cultures maraîchères. Le formulaire est brun et contient des champs pour l'identification du demandeur et des informations de contact.

Cultures maraîchères

Formule de demande d'agrément pour les grandes cultures. Le formulaire est beige et contient des champs pour l'identification du demandeur et des informations de contact.

Grandes cultures

- **Pour les personnes physiques :**
 - Un Extrait de naissance.
- **Pour les personnes morales :**
 - Un exemplaire des Statuts en rapport avec l'activité demandée et un exemplaire du bulletin officiel des annonces légales (BOAL) portant création de la société et la mention de production des semences et/ou plants :
 - préciser la mention de « production des semences » avec le code **101-109** et celle de « production des plants arboricoles et viticoles » avec le code **101-108**;

- **Un justificatif de la qualification professionnelle :**
 - Diplôme d'un ingénieur agronome ou d'un technicien en agriculture;
 - Contrat de travail d'une durée minimale de trois (03) années;
 - Attestation d'affiliation à la **C.N.A.S.** de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Copie de la pièce d'identité de l'ingénieur ou du technicien recruté.

- Un justificatif des locaux infrastructures et équipements appropriés pour la production, le stockage et la conservation des semences et plants ;

- Un justificatif du potentiel foncier ;

- Une Autorisation technique de création d'une nouvelle pépinière délivrée par l'Institut technique de l'Arboriculture fruitière et de vigne (I.T.A.F.) (pour la production des plants arboricoles et viticoles) ;

- **Justifier la Chaine de Conditionnement :**
Disposer de Matériels de Triage, de Calibrage et de Conditionnement

Dossier d'agrément de vente des semences et plants

- Une demande d'agrément a retire au niveau du **C.N.C.C.**

Formule de demande d'agrément de vente des semences et plants. Le formulaire est blanc et contient des champs pour l'identification du demandeur et des informations de contact.

- **Pour les personnes physiques :**
 - Un extrait de naissance .
- **Pour les personnes morales :**
 - Un Extrait de naissance du Gérant ;
 - Un Exemplaire du statut et le BOAL comportant la mention de vente des semences et plants en **Gros (code : 309002)** et/ou **Demi-gros (code : 508002)** ;

- **Un justificatif de la qualification professionnelle :**
 - Diplôme d'un ingénieur agronome ou d'un technicien en agriculture ;
 - Contrat de travail pour une durée minimale d'une année de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Attestation d'affiliation à la C.N.A.S. de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Copie de la pièce d'identité de l'ingénieur ou du technicien recruté.

